



REGLEMENTATION ROUTIERE EN BELGIQUE

MAI 2015

LES REGLES DU CODE DE LA ROUTE

Sens de circulation et priorité à droite

Limitations de vitesse pour les véhicules légers, camping-cars et caravanes (sauf signalisation contraire) :

- En agglomération : 50 km/h
- Hors agglomération : 90 km/h ; 75 km/h pour les véhicules de transport en commun
- Autoroute : 120 km/h pour les véhicules légers ; 90 km/h pour les plus de 3,5T.

Taux d'alcool dans le sang à partir duquel la conduite est interdite :

- 0,5 g/l

La conduite sous l'influence de stupéfiants est interdite

Usage au volant d'un téléphone tenu en main interdit, kit mains libres toléré.

Port de la ceinture de sécurité obligatoire, à l'avant comme à l'arrière (l'amende est de 110€)

Les enfants mesurant moins d'1,35m doivent être transportés dans des systèmes de retenue adaptés (l'amende est de 165€).

Port du casque sur les cyclos et les motos obligatoire.

Equipelement obligatoire à bord du véhicule

- 1 triangle de signalisation,
- 1 trousse de 1^{ers} secours,
- 1 extincteur,
- 1 gilet rétroréfléchissant. Celui-ci doit être obligatoirement porté par le conducteur lors d'une panne ou d'un accident, de jour comme de nuit, le long des autoroutes et des routes pour automobiles.

Circulation « verte »

Il est interdit à tout conducteur de procéder, au point mort, à des accélérations répétées du moteur.

Les conducteurs doivent également veiller à ne pas laisser le moteur en marche au point mort sauf en cas de nécessité.

Les autoroutes sont gratuites et sont éclairées en cas de précipitations, de brouillard ou de travaux. Elles ne disposent que de très peu d'aires de repos, mais il est possible d'en sortir très facilement.

Rabatement après dépassement

Les Belges se rabattent plus systématiquement que les Français sur la voie la plus à droite. Suivez leur exemple.

SIGNALISATION



Route pour automobiles



Signalisation des autoroutes : panneaux verts



Signalisation des routes pour automobiles : panneaux bleus

En Flandre belge, certains panneaux indiquant le nom de villes françaises ne sont qu'en néerlandais. Sachez donc que si Lille s'appelle Rijsel, Paris sera toujours Parijs.

A SAVOIR

Code de la rue

Précurseur de la démarche « Code de la rue », la Belgique a apporté d'importants changements à sa réglementation. Ces nouvelles règles ont pour but d'assurer un meilleur équilibre entre les différentes catégories d'usagers et d'offrir une plus grande sécurité aux usagers les plus vulnérables.



Zone réservée à la circulation des piétons et des cyclistes



Sens unique limité

C'est l'équivalent du double-sens cyclable français.



Les cyclistes peuvent circuler à contresens du trafic général sur toute la largeur de la voie sur les voies à sens unique signalées par ces panneaux.

Le « tourne-à-droite » cycliste, comme en



France, permet aux vélos de tourner à droite à certains feux rouges, lorsqu'une signalisation le précise.

Depuis 2012 sont apparues les « **rues cyclables** ». Le cycliste peut utiliser toute la largeur de la voie lorsqu'elle n'est ouverte qu'à son sens de circulation et la moitié de la largeur située du côté droit lorsqu'elle est ouverte aux deux sens de circulation.



Les véhicules à moteur sont autorisés à y circuler, mais ne doivent pas dépasser les cyclistes et leur vitesse est limitée à 30 km/h.

Accès réservés :

Certaines rues mises en circulation locale ne sont accessibles qu'aux seuls riverains ainsi qu'à leurs visiteurs. Les véhicules non autorisés peuvent être sanctionnés.

Stationnement

A proximité d'une piste cyclable, le véhicule doit être stationné à au moins 5 mètres du début ou de la fin de la piste cyclable, ceci afin de faciliter la visibilité des cyclistes.

Zones bleues

Dans les zones de stationnement à durée limitée, sauf signalisation particulière, le disque est obligatoire les jours ouvrables de 9h à 18h et pour une durée maximale de 2h.



Contraventions

Le montant des amendes a été augmenté de 9% en 2012. Pour exemple conduire malgré une alcoolémie comprise entre 0,5 et 0,8 g/l dans le sang est désormais sanctionné d'une amende de 150€ (137,50€ auparavant).

Les timbres-amendes ont été supprimés. Il n'est désormais possible de payer ses amendes que par virement bancaire (pour les résidents) ou par un paiement en liquide à la poste.

Les conducteurs étrangers doivent toujours payer en espèces ou par carte de crédit, faute de quoi leur véhicule peut être retenu et pourrait même être confisqué par le juge par la suite.

En cas de ralentissement

Les véhicules doivent se ranger sur une file, selon le principe de la « fermeture éclair » (véhicules s'intercalant)

Dans les bouchons

La remontée de files par les motards est tolérée lorsque la circulation s'établit en files ininterrompues, à condition de ne pas dépasser le 50 km/h.

LEXIQUE PRATIQUE

FRANCAIS

Bonjour
Au-revoir
Excusez-moi
S'il vous plaît
Merci
Oui/non
Parlez-vous le français/l'anglais ?

Où est ... ?
Je cherche...
Droite
Gauche

Route
Autoroute
Rue
Sens interdit
Panneau de signalisation
Station essence
Station de gonflage
Parking
Pneu
Carte routière
Feu de signalisation
Péage
Trottoir
Passage piéton
Carrefour
Direction
Rond-point
Conduire
Conducteur
Passager
Vélo
Moto
Voiture
Camion

NEERLANDAIS

Goeiedag
Tot ziens
Neemt u mij niet kwalijk
Alstublieft
Dank u
Ja / Nee
Spreekt u Frans / Engels?

Waar is ...?
Ik zoek...
Rechts
Links

Weg
Snelweg
Straat
Verboden in te rijden
Verkeersbord
Tankstation
Luchtpomp
Parkeren
Band
Wegenkaart
Verkeerslicht
Tol
Trottoir
Oversteekplaats
Kruispunt
Richting
Ronde
Rijden
Bestuurder
Passagier
Fiets
Motorfiets
Auto
Vrachtwagen